



Déclaration Sinistre En Ligne - DSEL

Avantages et bénéfices

Déclaration possible : 24h/24 et 7j/7 Possibilité de décision instantanée
Recherche de pièce simplifiée
Rapidité de traitement : réponse possible en quelques minutes

Correspondance avec le responsable de votre dossier
Dépôt de l'ensemble de vos documents Accès à l'historique de vos dossiers
Rapidité de règlement de vos factures

Comment faire sa déclaration en ligne ?

1

Connexion à la plateforme



Se connecter via :

<https://gestion.garantiem.fr>

Identifier la garantie via :

- L'immatriculation,
- Ou le numéro de garantie,
- Ou le numéro de série (VIN)

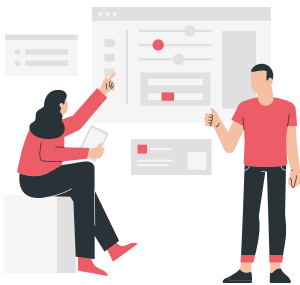
Identification du dossier


2



3

Saisie de la demande



Saisir la date et le kilométrage du véhicule,
Remplir le questionnaire (obligatoire), 
Vérifier le taux de main d'œuvre,
Sélectionner la NATURE de PANNE dans la liste déroulante,
Saisir la plainte client et votre diagnostic,
Saisir les pièces (libellés, références, tarifs),
Identifier l'origine de la panne,
Saisir les temps de main d'œuvre.

1- Joindre les documents requis :
Devis + Ordre de réparation (obligatoires)
Protocole de diagnostic,
Entretiens,
Etc.

2- Valider la demande et attendre la décision
Dossier fourni complet = Décision + rapide

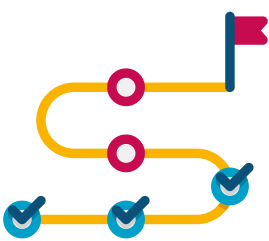
Documentation et validation de la demande

4



5

Etat d'avancement du dossier



Si le dossier est en brouillon :

Cliquer sur menu  haut à gauche
Puis consulter ou reprendre un brouillon

Si le dossier est traité :

Insérer le n° de garantie ou de sinistre,
Choisir l'état de dossier : "En cours",
Un document récapitulatif vous apporte plus d'informations sur le motif de la décision

Via l'encart "Nouveau message" :
Possibilité de laisser à tout moment un message
Ou ajouter un document : photos, factures etc.

Pour aller plus loin : Voir la vidéo Vidéo de déclaration de sinistre en ligne

Correspondance avec le responsable du dossier



6





Déclaration Entretien En Ligne - DEEL

Avantages et bénéfices

Déclaration possible : 24h/24 et 7j/7 Possibilité de décision instantanée
 Recherche de pièce simplifiée
 Rapidité de traitement : réponse possible en quelques minutes

Correspondance avec le responsable de votre dossier
 Dépôt de l'ensemble de vos documents
 Accès à l'historique de vos dossiers
 Rapidité de règlement de vos factures

Comment faire sa déclaration en ligne ?

1

Connexion à la plateforme



Se connecter via :

<https://gestion.garantiem.fr>

1- Identifier la garantie via :

- L'immatriculation, Ou le numéro de garantie,
- Ou le numéro de série (VIN)

2- Vérifier l'exactitude des informations (véhicule, bénéficiaire)

3- Saisir la date et le kilométrage exact du véhicule

4- Remplir le questionnaire (obligatoire) 

Identification du dossier

2



3

Saisie de devis



1- Révision :

Sélectionner option Entretien : fixe ou variable

Cocher les éléments : vidange, filtres, liquides,... Renseigner le prix total de l'entretien : pièces, ingrédients et MO.

2- Remplacement des pièces d'usure :

Renseigner le prix forfaitaire (prix de pièces et MO) pour chaque opération.

1- Joindre les documents requis :

- Devis (obligatoire)
 - Ordre de réparation Photo, Etc.
- 2- Valider la demande et attendre la décision Dossier fourni complet = Décision + rapide



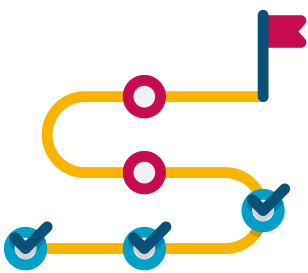
Documentation et validation de la demande

4



5

Etat d'avancement du dossier



Si le dossier est en brouillon :

- Cliquer sur menu ☰ en haut à gauche
- Puis consulter ou reprendre un brouillon

Si le dossier est traité :

- Insérer le n° de garantie ou de sinistre,
- Choisir l'état de dossier : "En cours",
- Un document récapitulatif vous apporte plus d'informations sur le motif de la décision

Via l'encart "Nouveau message" :

- Possibilité de laisser à tout moment un message
- Ou ajouter un document : photos, factures etc.

Pour aller plus loin :
Voir la vidéo



Vidéo de déclaration d'entretien en ligne

Correspondance avec le responsable du dossier

6

